

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 4 juillet 2017** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Donat Serres, maire
Monsieur Allen Scott, conseiller
Monsieur Christian Caron, conseiller
Monsieur Laurent Blais, conseiller
Madame Marie Eve Plante-Hébert, conseillère
Madame Suzanne Perron, conseillère
Monsieur Pierre Vocino, conseiller
Monsieur Yves Sénécal, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Donat Serres.

Sont également présents :

Monsieur Jean Bergeron, directeur général
Maître Karine Patton, greffière adjointe

Est absente :

Madame Eve Barrette-Marchand, conseillère

ORDRE DU JOUR

1. CONSEIL MUNICIPAL ET DIRECTION GÉNÉRALE

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour.
- 1.2 Adoption des procès-verbaux.
 - i. Séance ordinaire du 5 juin 2017.
- 1.3 Nomination de la mairesse suppléante.
- 1.4 Appuis financiers et demandes diverses.
 - i. Activité de financement du Collège Jean de la Mennais - Tournoi de golf.
 - ii. Activité de financement des Moose de La Prairie - Loge 1607 - Souper et soirée dansante.
- 1.5 Dépôt de la liste des employés surnuméraires, occasionnels, temporaires et étudiants embauchés par le directeur général.
- 1.6 Félicitations au Vignoble Vertefeuille dans le cadre du Panthéon de l'excellence de la Chambre de commerce et d'industrie Royal Roussillon.
- 1.7 Départ de l'adjointe à la mairie et remerciement.
- 1.8 Embauche d'une adjointe à la mairie.

2. CONSULTATIONS PUBLIQUES

- 2.1 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 5 juin 2017 sur les projets de règlements 1247-07 et 1250-36.

3. AVIS DE MOTION - ADOPTION DE RÈGLEMENTS

- 3.1 Avis de motion 2017-19 - Règlement numéro 1250-37 amendant le règlement de zonage numéro 1250 afin de:

- modifier la grille des usages et normes de la zone C-330 par l'ajout d'une colonne pour l'usage H-3 Multifamiliale A et d'une colonne pour l'usage H-4 Multifamiliale B et par l'ajout de normes spécifiques relatives à ces usages;
- modifier la grille des usages et normes de la zone H-614 par l'ajout d'une colonne pour l'usage H-6 Habitation collective, par l'ajout d'une colonne pour l'usage P-2 Communautaire, institutionnel et administratif de façon à autoriser spécifiquement l'usage 1541 et les usages de la classe 65 et par l'ajout de normes spécifiques relatives à ces usages;
- modifier le plan de zonage afin d'agrandir la zone H-330-2 à même une partie de la zone P-328 et afin d'agrandir la zone C-330 à même la zone P-330-1.

- 3.2 Adoption du projet de règlement numéro 1250-37 amendant le règlement de zonage numéro 1250 afin de:

- modifier la grille des usages et normes de la zone C-330 par l'ajout d'une colonne pour l'usage H-3 Multifamiliale A et d'une colonne pour l'usage H-4 Multifamiliale B et par l'ajout de normes spécifiques relatives à ces usages;
- modifier la grille des usages et normes de la zone H-614 par l'ajout d'une colonne pour l'usage H-6 Habitation collective, par l'ajout d'une colonne pour l'usage P-2 Communautaire, institutionnel et administratif de façon à autoriser spécifiquement l'usage 1541 et les usages de la classe 65 et par l'ajout de normes spécifiques relatives à ces usages;
- modifier le plan de zonage afin d'agrandir la zone H-330-2 à même une partie de la zone P-328 et afin d'agrandir la zone C-330 à même la zone P-330-1.

- 3.3 Adoption du règlement numéro 1250-36 amendant le règlement de zonage numéro 1250 afin de:

- ajouter une disposition concernant le nombre autorisé d'accès à un terrain par rue pour tout type d'habitation juxtaposée;
- modifier la grille des usages et normes de la zone N-108 par l'ajout de l'usage « 4621 - Terrains de stationnement relatif à l'exercice d'un service public »;

- modifier la grille des usages et normes de la zone N-108 par l'ajout de l'usage « 7620 - Parc à caractère récréatif et ornemental ».

3.4 Adoption du règlement modifiant le règlement numéro 1231-M en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire afin de permettre au président d'élection d'exercer certains actes reliés à ses fonctions.

3.5 Adoption du règlement concernant l'occupation du domaine public.

3.6 Modification au règlement numéro 1406-M établissant un programme d'aide à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial du site patrimonial de la Ville de La Prairie.

4. OCTROI DE CONTRATS

4.1 Octroi d'un mandat de services professionnels pour la recherche de raccordements inversés dans les réseaux d'eaux usées municipaux.

4.2 Octroi d'un mandat de services professionnels en génie pour la conception d'aires de jeux 2018.

4.3 Octroi d'un mandat pour la fourniture de services professionnels, de services et de biens - Confection, révision de la liste électorale et autres procédures - Élection générale de novembre 2017.

4.4 Octroi d'un contrat pour la mise en lumière de la façade de l'église de la Nativité de la Sainte-Vierge.

4.5 Octroi d'un contrat pour la fourniture d'un véhicule pour la menuiserie.

4.6 Octroi d'un contrat pour la fourniture d'une camionnette pour les travaux publics.

4.7 Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux.

5. COMMUNICATIONS

6. FINANCES ET SERVICES ADMINISTRATIFS

6.1 Approbation d'une liste de comptes et salaires.

7. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

7.1 Dépôt du certificat de la greffière suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1407-E décrétant une dépense et un emprunt de 848 000 \$ pour le paiement des honoraires professionnels de divers projets en 2017, tenue le 14 juin 2017.

- 7.2 Dépôt du certificat de la greffière suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1408-E décrétant une dépense et un emprunt de 1 101 000 \$ pour l'acquisition d'un terrain pour le prolongement du boulevard des Prés-Verts et la levée d'une servitude de non-accès, tenue le 14 juin 2017.
- 7.3 Autorisation de signature - Entente intermunicipale concernant la réalisation d'une étude de faisabilité et des coûts estimés (aménagement et génie) pour deux passerelles supplémentaires au-dessus de la rivière Saint-Jacques et reliant les pistes cyclables situées à Brossard et à La Prairie.

8. LOISIRS - CULTURE - BIBLIOTHÈQUE

9. RESSOURCES HUMAINES

- 9.1 Départ à la retraite du surintendant, usine de filtration au Service des travaux publics et du génie.
- 9.2 Démission au poste de coordonnatrice des fêtes du 350^e de la Ville de La Prairie.

10. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

11. TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

12. URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 12.1 Dépôt du procès-verbal des séances tenues par le comité consultatif d'urbanisme le 3 et le 23 mai 2017.
- 12.2 PIIA.
- i. Approbation - Demandes de PIIA - Comité consultatif d'urbanisme - Séances du 3 mai et 7 juin 2017.
- 12.3 Avis sur le second projet de schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC de Roussillon.
- 12.4 Appui à la demande d'autorisation à la CPTAQ visant à l'utilisation à une fin autre que l'agriculture sur l'ensemble du lot 2 267 349 du cadastre du Québec (montée Saint-Grégoire).
- 12.5 Appui à la demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'aliénation et le lotissement d'une partie du lot 2 267 846 du cadastre du Québec et échange d'une parcelle du lot 2 267 847 du cadastre du Québec (chemin de Fontarabie).

13. VARIA

- 13.1 Mesures disciplinaires à l'égard d'un employé.

14. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**
15. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
16. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2017-07-249

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yves Senécal

APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott

et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec l'ajout du point suivant:

13.1 Mesures disciplinaires à l'égard d'un employé.

ADOPTÉE

2017-07-250

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

La greffière adjointe s'étant conformée aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, est dispensée de donner lecture du procès-verbal.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Suzanne Perron

APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert

et résolu unanimement :

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2017 à 19 h 30.

ADOPTÉE

2017-07-251

NOMINATION DE LA MAIRESSE SUPPLÉANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Allen Scott

APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

DE NOMMER la conseillère suivante pour agir à titre de mairesse suppléante pour la période ci-après mentionnée:

Conseillère	Période
Suzanne Perron	du 6 août au 25 novembre 2017

D'AUTORISER le remboursement des frais et dépenses qu'elle engagera à ce titre sur présentation de pièces justificatives.

En l'absence du maire, la mairesse suppléante agira, entre autres, comme représentante de la Ville à la MRC de Roussillon, à la Régie intermunicipale de police Roussillon et à la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie.

ADOPTÉE

2017-07-252

**ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DU COLLÈGE JEAN DE LA MENNAIS -
TOURNOI DE GOLF**

ATTENDU que le tournoi de golf du Collège Jean de la Mennais, au profit de la Fondation Jean de la Mennais et des équipes sportives du collège, se tiendra le 18 septembre 2017 au Club de golf Kanawaki;

ATTENDU que le coût du billet est de 225 \$;

ATTENDU qu'il importe que la Ville soit représentée lors de cette activité;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie Eve Plante-Hébert

APPUYÉ DE : monsieur Yves Senécal

et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat d'un quatuor pour le tournoi de golf du Collège Jean de la Mennais, qui se tiendra le 18 septembre prochain, les frais et dépenses que les membres du conseil présents engageront à cette occasion devant leur être remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2017-07-253

**ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DES MOOSE DE LA PRAIRIE - LOGE 1607
- SOUPER ET SOIRÉE DANSANTE**

ATTENDU que les Moose de La Prairie - loge 1607, organisent à titre d'activité de financement, un souper suivi d'une soirée dansante, le 8 juillet 2017;

ATTENDU que le coût du billet est de 30 \$;

ATTENDU qu'il importe que la Ville soit représentée lors de cette activité;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Laurent Blais

APPUYÉ DE : madame Suzanne Perron

et résolu unanimement :

D'AUTORISER les membres du conseil qui le désirent, à assister au souper suivi de la soirée dansante, organisé par les Moose de La Prairie - loge 1607, qui se tiendra le 8 juillet 2017, les frais et dépenses que les membres du conseil présents engageront à cette occasion devant leur être remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMPLOYÉS SURNUMÉRAIRES, OCCASIONNELS, TEMPORAIRES ET ÉTUDIANTS EMBAUCHÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Conformément aux dispositions de l'article 4.2 du règlement 1231-M en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, le directeur général dépose la liste des salariés embauchés depuis la dernière séance ordinaire.

Ce document sera déposé aux archives de la Ville.

2017-07-254

FÉLICITATIONS AU VIGNOLE VERTEFEUILLE DANS LE CADRE DU PANTHÉON DE L'EXCELLENCE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE ROYAL ROUSSILLON

ATTENDU que la Chambre de commerce et d'industrie Royal Roussillon (CCIRR) a tenu son Panthéon de l'excellence le 8 juin dernier;

IL EST UNANIMEMENT PROPOSÉ et résolu:

DE FÉLICITER l'entreprise Vignole Vertefeuille pour le prix qu'elle a reçu lors du Panthéon de l'excellence 2017 de la CCIRR dans la catégorie *Entreprise de transformation agroalimentaire ou agriculture*.

ADOPTÉE

2017-07-255

DÉPART DE L'ADJOINTE À LA MAIRIE ET REMERCIEMENT

ATTENDU que madame Mignonne Pouliot occupait le poste d'adjointe à la mairie, à titre d'employée contractuelle, depuis décembre 2012;

ATTENDU que madame Pouliot a informé la Ville de son désir de quitter son poste à compter du 28 juin 2017;

IL EST UNANIMEMENT PROPOSÉ et résolu:

DE PRENDRE ACTE du départ de madame Mignonne Pouliot à compter du 28 juin 2017.

DE REMERCIER madame Pouliot pour les services rendus à la Ville.

ADOPTÉE

2017-07-256

EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE À LA MAIRIE

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie Eve Plante-Hébert

APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER madame Nadia Raymond au poste d'adjointe à la mairie, à compter du 20 juillet 2017, aux conditions du contrat de travail à intervenir entre la Ville et madame Raymond.

D'AUTORISER le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat de travail.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU 5 JUIN 2017 SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS 1247-07 ET 1250-36

Les membres du conseil prennent connaissance de ce procès-verbal, qui sera déposé aux archives de la Ville.

AVIS DE MOTION 2017-19

RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-37 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1250

Avis de motion est donné par monsieur Christian Caron qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement amendant le règlement de zonage numéro 1250 afin de:

- modifier la grille des usages et normes de la zone C-330 par l'ajout d'une colonne pour l'usage H-3 Multifamiliale A et d'une colonne pour l'usage H-4 Multifamiliale B et par l'ajout de normes spécifiques relatives à ces usages;
- modifier la grille des usages et normes de la zone H-614 par l'ajout d'une colonne pour l'usage H-6 Habitation collective, par l'ajout d'une colonne pour l'usage P-2 Communautaire, institutionnel et administratif de façon à autoriser spécifiquement l'usage 1541 et les usages de la classe 65 et par l'ajout de normes spécifiques relatives à ces usages;

- modifier le plan de zonage afin d'agrandir la zone H-330-2 à même une partie de la zone P-328 et afin d'agrandir la zone C-330 à même la zone P-330-1.

Les membres du conseil ont reçu le règlement visé par l'avis de motion.

2017-07-257

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-37 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1250

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron

APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott

et résolu unanimement :

D'ADOPTER le projet de règlement suivant:

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-37

AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1250 AFIN DE:

- modifier la grille des usages et normes de la zone C-330 par l'ajout d'une colonne pour l'usage H-3 Multifamiliale A et d'une colonne pour l'usage H-4 Multifamiliale B et par l'ajout de normes spécifiques relatives à ces usages;
- modifier la grille des usages et normes de la zone H-614 par l'ajout d'une colonne pour l'usage H-6 Habitation collective, par l'ajout d'une colonne pour l'usage P-2 Communautaire, institutionnel et administratif de façon à autoriser spécifiquement l'usage 1541 et les usages de la classe 65 et par l'ajout de normes spécifiques relatives à ces usages;
- modifier le plan de zonage afin d'agrandir la zone H-330-2 à même une partie de la zone P-328 et afin d'agrandir la zone C-330 à même la zone P-330-1.

QUE le conseil mandate la greffière pour fixer, le cas échéant, la date, le lieu et l'heure de l'assemblée publique de consultation.

ADOPTÉE

2017-07-258

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-36 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1250

ATTENDU l'avis de motion 2017-16 donné lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} mai 2017;

ATTENDU que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

ATTENDU que l'objet du présent règlement a été lu à voix haute;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Suzanne Perron

APPUYÉ DE : monsieur Laurent Blais

et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-36

AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 1250 AFIN DE:

- ajouter une disposition concernant le nombre autorisé d'accès à un terrain par rue pour tout type d'habitation juxtaposée;
- modifier la grille des usages et normes de la zone N-108 par l'ajout de l'usage « 4621 - Terrains de stationnement relatif à l'exercice d'un service public »;
- modifier la grille des usages et normes de la zone N-108 par l'ajout de l'usage « 7620 – Parc à caractère récréatif et ornemental ».

ADOPTÉE

2017-07-259

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1409-M MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1231-M EN MATIÈRE DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE AFIN DE PERMETTRE AU PRÉSIDENT D'ÉLECTION D'EXERCER CERTAINS ACTES RELIÉS À SES FONCTIONS

ATTENDU l'avis de motion 2017-17 donné lors de la séance ordinaire tenue le 5 juin 2017;

ATTENDU que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

ATTENDU que l'objet du présent règlement a été lu à voix haute;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yves Sénécal

APPUYÉ DE : madame Suzanne Perron

et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1409-M

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1231-M
EN MATIÈRE DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE
ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE AFIN DE
PERMETTRE AU PRÉSIDENT D'ÉLECTION
D'EXERCER CERTAINS ACTES RELIÉS À SES
FONCTIONS

ADOPTÉE

2017-07-260

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1410-M CONCERNANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

ATTENDU l'avis de motion 2017-18 donné lors de la séance ordinaire tenue le 5 juin 2017;

ATTENDU que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

ATTENDU que l'objet du présent règlement a été lu à voix haute;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie Eve Plante-Hébert

APPUYÉ DE : monsieur Laurent Blais

et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1410-M

CONCERNANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

ADOPTÉE

2017-07-261

MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 1406-M ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE À LA RESTAURATION DES BÂTIMENTS D'INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE PATRIMONIAL DE LA VILLE DE LA PRAIRIE

ATTENDU que le règlement numéro 1406-M établissant un programme d'aide à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial du site patrimonial de la Ville de La Prairie a été adopté lors de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017, en vertu de la résolution 2017-05-184;

ATTENDU qu'une erreur cléricale s'est glissée à la ligne suivante, soit la septième ligne de la fin du tableau de l'Annexe A:

362-364, rue Saint-Laurent	362-364, rue Saint-Laurent	C
----------------------------	----------------------------	---

ATTENDU qu'on aurait dû lire « Philippe » plutôt que « Laurent » dans les deux premières colonnes;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Laurent Blais
APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert
et résolu unanimement :

DE MODIFIER le nom « Laurent » par « Philippe » dans les 2 premières colonnes de la septième ligne de la fin du tableau apparaissant à l'Annexe A du règlement numéro 1406-M.

ADOPTÉE

2017-07-262

OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RECHERCHE DE RACCORDEMENTS INVERSÉS DANS LES RÉSEAUX D'EAUX USÉES MUNICIPALES

ATTENDU que la Ville a procédé, par appel d'offres sur invitation, à la demande de soumissions pour la fourniture de services professionnels pour la recherche de raccordements inversés dans les réseaux d'eaux usées municipaux;

ATTENDU que le document d'appel d'offres prévoyait un système de pondération et d'évaluation des offres en vertu duquel chaque soumissionnaire obtenait un total possible de 100 points, la soumission conforme la plus basse étant celle obtenant le plus haut pointage final, après l'application de la formule prescrite par la loi;

ATTENDU que deux soumissions ont été reçues et que les soumissionnaires sont les suivants:

Soumissionnaires	Pointage	Montant (incluant les taxes)	Pointage final après application de la formule	Rang
SIMO Management inc.	78.5	23 195,06 \$	55.400	1 ^{er}
Avizo Experts-Conseils inc.	80	30 753,69 \$	42.271	2 ^e

ATTENDU que l'estimé pour ce contrat était de 40 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron
APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott
et résolu unanimement :

D'OCTROYER le mandat pour la fourniture de services professionnels pour la recherche de raccordements inversés dans les réseaux d'eaux usées municipales au plus bas soumissionnaire conforme, soit SIMO Management inc., aux prix unitaires soumissionnés, pour un total de 23 195,06 \$, taxes incluses. Les documents d'appel d'offres Génie / 2017-05, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics et du génie ou son représentant, à signer, pour et au nom de la Ville, les documents nécessaires afin de donner suite à la présente résolution.

L'octroi du présent mandat et son paiement demeurent conditionnels à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt numéro 1407-E.

ADOPTÉE

2017-07-263

OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN GÉNIE POUR LA CONCEPTION D'AIRES DE JEUX 2018

ATTENDU que la Ville a procédé, par appel d'offres public, à la demande de soumissions pour la fourniture de services professionnels en génie pour la conception d'aires de jeux 2018;

ATTENDU que le document d'appel d'offres prévoyait un système de pondération et d'évaluation des offres en vertu duquel chaque soumissionnaire obtenait un total possible de 100 points, la soumission conforme la plus basse étant celle obtenant le plus haut pointage final, après l'application de la formule prescrite par la loi;

ATTENDU que quatre soumissions ont été reçues et que les soumissionnaires sont les suivants:

Soumissionnaires	Pointage	Montant (incluant les taxes)	Pointage final après application de la formule	Rang
Groupe Conseil Génipur inc.	75.5	86 231,25 \$	14.554	1 ^{er}
Beaudoin Hurens inc.	79.5	101 426,34 \$	12 768	2 ^e
Comeau Experts-Conseils (4368894 Canada inc.)	69	-	-	-
BC2 Groupe Conseil inc.	56.5	-	-	-

ATTENDU que les firmes Comeau Experts-Conseils (4368894 Canada inc.) et BC2 Groupe Conseil inc. n'ont pas obtenu la note de passage minimale de 70 points et que par conséquent, les enveloppes contenant leurs bordereaux de prix n'ont pas été ouvertes et leur ont été retournées;

ATTENDU que l'estimé pour ce contrat était de 88 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino
APPUYÉ DE : monsieur Yves Senécal
et résolu unanimement :

D'OCTROYER le mandat de services professionnels en génie pour la conception d'aires de jeux 2018 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Groupe Conseil Génipur inc., aux prix unitaires soumissionnés, pour un total de 86 231,25 \$, taxes incluses. Les documents d'appel d'offres Génie / 2017-03, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics et du génie ou son représentant, à signer, pour et au nom de la Ville, les documents nécessaires afin de donner suite à la présente résolution.

L'octroi du présent mandat et son paiement demeurent conditionnels à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt numéro 1407-E.

ADOPTÉE

2017-07-264

OCTROI D'UN MANDAT POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS, DE SERVICES ET DE BIENS - CONFECTION, RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE ET AUTRES PROCÉDURES - ÉLECTION GÉNÉRALE DE NOVEMBRE 2017

ATTENDU que la Ville a procédé, par appel d'offres sur invitation, à la demande de soumissions pour la fourniture de services professionnels, de services et de biens - Confection, révision de la liste électorale et autres procédures - Élection générale de novembre 2017;

ATTENDU que le document d'appel d'offres prévoyait un système de pondération et d'évaluation des offres en vertu duquel chaque soumissionnaire obtenait un total possible de 100 points, la soumission conforme la plus basse étant celle obtenant le plus haut pointage final, après l'application de la formule prescrite par la loi;

ATTENDU que deux soumissions ont été reçues et que les soumissionnaires sont les suivants:

Soumissionnaires	Pointage	Montant (incluant les taxes)	Pointage final après application de la formule	Rang
Innovision ⁺	74	26 914,04 \$	46,07	1 ^{er}
ACCEO Solutions	79	34 411,35 \$	37,49	2 ^e

ATTENDU que l'estimé pour ce contrat était de 30 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Suzanne Perron

APPUYÉ DE : monsieur Yves Sénécal

et résolu unanimement :

D'OCTROYER le mandat pour la fourniture de services professionnels, de services et de biens - Confection, révision de la liste électorale et autres procédures - Élection générale de novembre 2017 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Innovision⁺, aux prix unitaires soumissionnés, pour un total de 26 914,04 \$, taxes incluses. Les documents d'appel d'offres GRE17-01, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

D'AUTORISER la directrice du Service du greffe et des affaires juridiques et présidente d'élection ou son représentant, à signer, pour et au nom de la Ville, les documents nécessaires afin de donner suite à la présente résolution.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2017-07-265

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA MISE EN LUMIÈRE DE LA FAÇADE DE L'ÉGLISE DE LA NATIVITÉ DE LA SAINTE-VIERGE

ATTENDU que la Ville a procédé, par appel d'offres sur invitation, à la demande de soumissions pour la mise en lumière de la façade de l'église de la Nativité de la Sainte-Vierge

ATTENDU que sept entreprises ont été invitées à soumissionner;

ATTENDU que deux soumissions ont été reçues et que les soumissionnaires sont les suivants:

Soumissionnaires	Montant (incluant les taxes)
Les entreprises Raymond Désilets Itée	45 760,05 \$
Néolect inc.	53 689,88 \$

ATTENDU que l'estimé pour ce contrat était de 55 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Laurent Blais

APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour la mise en lumière de la façade de l'église de la Nativité de la Sainte-Vierge, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les entreprises Raymond Désilets Itée, aux prix unitaires soumissionnés, pour un total de 45 760,05 \$, taxes incluses. Les documents d'appel d'offres TP-17-111, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics et du génie ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Cette dépense sera imputée au règlement d'emprunt numéro 1400-E (TP1627).

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2017-07-266

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UN VÉHICULE POUR LA MENUISERIE

ATTENDU que la Ville a procédé, par appel d'offres sur invitation, à la demande de soumissions pour la fourniture d'un véhicule pour la menuiserie;

ATTENDU que huit entreprises ont été invitées à soumissionner;

ATTENDU que trois soumissions ont été reçues et que les soumissionnaires sont les suivants:

Soumissionnaires	Montant (incluant les taxes)
Brossard Chevrolet Buick GMC inc.	48 749,40 \$
Ste-Marie Automobiles ltée	49 715,54 \$
Jacques Olivier Ford inc.	51 367,38 \$

ATTENDU que l'estimé pour ce contrat était de 63 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Allen Scott

APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino

et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour la fourniture d'un véhicule pour la menuiserie, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Brossard Chevrolet Buick GMC inc., au prix forfaitaire soumissionné, soit 48 749,40 \$, taxes incluses. Les documents d'appel d'offres TP-17-114, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics et du génie ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Cette dépense sera imputée au règlement d'emprunt numéro 1400-E (TP1601).

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2017-07-267

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UNE CAMIONNETTE POUR LES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU que la Ville a procédé, par appel d'offres sur invitation, à la demande de soumissions pour la fourniture d'une camionnette pour les travaux publics;

ATTENDU que dix entreprises ont été invitées à soumissionner;

ATTENDU que quatre soumissions ont été reçues et que les trois plus bas soumissionnaires sont les suivants:

Soumissionnaires	Montant (incluant les taxes)
Ste-Marie Automobiles ltée	43 620,36 \$
Brossard Chevrolet Buick GMC inc.	44 253,88 \$
Jacques Olivier Ford inc.	45 640,47 \$

ATTENDU que l'estimé pour ce contrat était de 42 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron

APPUYÉ DE : madame Suzanne Perron

et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour la fourniture d'une camionnette pour les travaux publics, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Ste-Marie Automobiles ltée, au prix forfaitaire soumissionné, soit 43 620,36 \$, taxes incluses. Les documents d'appel d'offres TP-17-126, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics et du génie ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Cette dépense sera imputée au règlement d'emprunt numéro 1400-E (TP1603).

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2017-07-268

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE DIFFÉRENTS PRODUITS CHIMIQUES UTILISÉS POUR LE TRAITEMENT DES EAUX

ATTENDU que la Ville de La Prairie a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de dix (10) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables;

ATTENDU que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal*:

- permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ* pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU que la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer l'hypochlorite de sodium 12% dans les quantités nécessaires pour ses activités;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Laurent Blais
APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert
 et résolu unanimement :

QUE la Ville confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé d'hypochlorite de sodium 12%, nécessaires aux activités de la Ville pour l'année 2018.

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé.

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée.

QUE la Ville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Pour l'année 2018, ce pourcentage est fixé à 1,6% pour les organisations membres de l'UMQ et à 3,5% pour les non membres de l'UMQ.

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

QUE les sommes nécessaires au paiement du contrat pour l'année 2018 soient réservées à même le budget de l'année visée.

ADOPTÉE

2017-07-269

APPROBATION D'UNE LISTE DE COMPTES ET SALAIRES

ATTENDU le document produit par les Services administratifs et financiers en date du 30 juin 2017 et déposé lors de la présente séance pour être conservé aux archives de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Suzanne Perron
APPUYÉ DE : monsieur Yves Senécal
et résolu unanimement :

D'APPROUVER les dépenses au montant de 1 536 272,78 \$ pour les activités financières, de 1 022 819,63 \$ pour les activités d'investissement et de 1 426 586,51 \$ pour les salaires.

D'AUTORISER la trésorière à effectuer le paiement de ces dépenses à qui de droit, son certificat de disponibilité de crédits ayant été émis.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE SUITE À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1407-E DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 848 000 \$ POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS DE DIVERS PROJETS EN 2017, TENUE LE 14 JUIN 2017

La greffière adjointe dépose le certificat préparé par la greffière suite à la procédure d'enregistrement tenue le 14 juin 2017 pour le règlement numéro 1407-E décrétant une dépense et un emprunt de 848 000 \$ pour le paiement des honoraires professionnels concernant les projets suivants en 2017:

- réaménagement de la bibliothèque Léo-Lecavalier ;
- réfection de la chaussée de la montée Saint-Grégoire ;
- étude de mise aux normes de la piscine et de la patinoire municipales ;
- plan d'action de recherche des raccordements inversés ;
- inspection des égouts par caméra avec téléobjectif ;
- construction de trottoirs sur le chemin de Saint-Jean ;
- rénovation au chalet du parc Optimiste-Paul-Godin;
- étude de pérennité du chalet du parc du Bassin-de-La Prairie ;
- réfection d'infrastructures sur diverses rues ;
- nouvelle passerelle piétonnière entre les villes de Brossard et de La Prairie ;
- travaux au terrain synthétique de jeux du parc Lucie-F.-Roussel et au terrain de tennis du parc Thomas-Auguste-Brisson.

Le document sera versé aux archives de la Ville.

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE SUITE À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1408-E DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 101 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'UN TERRAIN POUR LE PROLONGEMENT DU BOULEVARD DES PRÉS-VERTS ET LA LEVÉE D'UNE SERVITUDE DE NON-ACCÈS

La greffière adjointe dépose le certificat préparé par la greffière suite à la procédure d'enregistrement tenue le 14 juin 2017 pour le règlement numéro 1408-E décrétant une dépense et un emprunt de 1 101 000 \$ pour l'acquisition d'un terrain pour le prolongement du boulevard des Prés-Verts et la levée d'une servitude de non-accès.

Le document sera versé aux archives de la Ville.

2017-07-270

AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ ET DES COÛTS ESTIMÉS (AMÉNAGEMENT ET GÉNIE) POUR DEUX PASSERELLES SUPPLÉMENTAIRES AU-DESSUS DE LA RIVIÈRE SAINT-JACQUES ET RELIANT LES PISTES CYCLABLES SITUÉES À BROSSARD ET À LA PRAIRIE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino
APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert
et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente intermunicipale concernant la réalisation d'une étude de faisabilité et des coûts estimés (aménagement et génie) pour deux passerelles supplémentaires au-dessus de la rivière Saint-Jacques et reliant les pistes cyclables situées à Brossard et à La Prairie.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2017-07-271

DÉPART À LA RETRAITE DU SURINTENDANT, USINE DE FILTRATION AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU GÉNIE

ATTENDU que par lettre datée du 6 juin 2017, monsieur Robert Perreault informait la Ville de son désir de quitter son poste de surintendant, usine de filtration au Service des travaux publics et du génie;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron
APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott
et résolu unanimement :

DE PRENDRE ACTE du départ à la retraite de monsieur Robert Perreault à compter du 1^{er} janvier 2018.

DE REMERCIER monsieur Perreault pour les services rendus à la Ville.

ADOPTÉE

2017-07-272

DÉMISSION AU POSTE DE COORDONNATRICE DES FÊTES DU 350^e DE LA VILLE DE LA PRAIRIE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la démission de madame Marie-Josée Latulippe au poste de coordonnatrice des fêtes du 350^e anniversaire de la Ville de La Prairie. Cette démission a pris effet le 30 juin 2017.

DE REMERCIER madame Latulippe pour les services rendus à la Ville.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES TENUES PAR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME LE 3 ET LE 23 MAI 2017

Les membres du conseil prennent connaissance de ces procès-verbaux, qui seront déposés aux archives de la Ville.

2017-07-273

APPROBATION - DEMANDES DE PIIA - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - SÉANCES DU 3 MAI ET 7 JUIN 2017

ATTENDU que les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1251:

Recommandation CCU	Numéro de PIIA	Numéro de règlement	Adresse	Matricule
2017-54 (ccu du 3 mai)	2017-036	1251	959, chemin de Saint-Jean (Auto Laprairie inc.)	0630-23-8362-0-000-0000
2017-67 (ccu du 7 juin)	2017-045	1251	75, rue du Croissant-Perlé	0628-96-8974-0-000-0000
2017-68 (ccu du 7 juin)	2017-046	1251	120, rue Beaulac	0531-86-6244-0-000-0000
2017-69 (ccu du 7 juin)	2017-047	1251	1675, rue Industrielle	0428-96-1908-0-000-0000
2017-70 (ccu du 7 juin)	2017-048	1251	950, boulevard des Prés-Verts, suite 120 - (O'Hana)	0729-87-7156-0-000-0000
2017-75 (ccu du 7 juin)	2017-054	1251	303, rue Francine	0531-40-8321-0-000-0000

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme aux procès-verbaux des séances du 3 mai et du 7 juin 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino
APPUYÉ DE : madame Suzanne Perron
et résolu unanimement :

D'APPROUVER les demandes susmentionnées et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, le cas échéant.

ADOPTÉE

2017-07-274

AVIS SUR LE SECOND PROJET DE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA MRC DE ROUSSILLON

ATTENDU que le second projet de schéma d'aménagement et de développement durable adopté par la MRC de Roussillon le 26 avril 2017 en vertu de sa résolution 2017-127-T;

ATTENDU que la Ville peut faire parvenir à la MRC son avis sur le contenu de ce second projet de règlement;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Allen Scott
APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert
et résolu unanimement :

DE TRANSMETTRE à la MRC de Roussillon l'avis de la Ville concernant le second projet de schéma d'aménagement et de développement durable

ADOPTÉE

2017-07-275

APPUI À LA DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ VISANT L'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE SUR L'ENSEMBLE DU LOT 2 267 349 DU CADASTRE DU QUÉBEC (MONTÉE SAINT-GRÉGOIRE)

ATTENDU que monsieur Jean-François Perron présente à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), au nom de son père, monsieur Réjean Perron, une demande d'autorisation à des fins autres qu'agricoles afin que son père puisse lui vendre une partie du lot 2 267 349 du cadastre du Québec;

ATTENDU que la demande a pour but de permettre la construction d'une nouvelle maison unifamiliale isolée sur une partie dudit lot d'une superficie de 3 645,4 mètres carrés, si la CPTAQ y reconnaît des droits acquis sur la superficie totale du lot 2 267 349 du cadastre du Québec, aux termes de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., c. P-41-1);

ATTENDU que le lot 2 267 349 du cadastre du Québec a une superficie de 7 073,9 mètres carrés;

ATTENDU qu'un permis de construction pour une maison unifamiliale isolée a été émis sur ce lot, le 8 mai 1978, sous le numéro 2713;

ATTENDU que ledit lot est situé dans la zone agricole A-803 en vertu du règlement de zonage numéro 1250;

ATTENDU que le projet de vendre une partie du lot respecterait les exigences minimales prévues à la grille des usages et normes de la zone A-803, soit 3 000 mètres carrés de superficie, avec un frontage de 50 mètres et une profondeur de 40 mètres;

ATTENDU que la demande ne porte pas préjudice à l'agriculture car le lot 2 267 349 est utilisé à des fins résidentielles depuis 1978;

ATTENDU que la demande ne porte pas atteinte à l'homogénéité de l'activité agricole du secteur agricole;

ATTENDU que la demande est conforme à l'article 1137, alinéa 2 du règlement de zonage numéro 1250, si la CPTAQ reconnaît les droits acquis au demandeur sur la superficie totale du lot 2 267 349, soit 7 073,9 mètres carrés;

ATTENDU qu'il existe d'autres espaces appropriés disponibles en zone non agricole pour la construction de résidences unifamiliales isolées;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yves Sénécal

APPUYÉ DE : monsieur Laurent Blais

et résolu unanimement :

D'APPUYER la demande de monsieur Jean-François Perron, au nom du propriétaire, monsieur Réjean Perron, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, sur l'ensemble du lot 2 267 349 du cadastre du Québec, situé au 5825, montée Saint-Grégoire, d'une superficie de 7 073,9 mètres carrés dans le but d'y autoriser la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée sur une partie dudit lot d'une superficie de 3 645,4 mètres carrés, si la CPTAQ reconnaît les droits acquis au demandeur sur la superficie totale dudit lot de 7 073,9 mètres carrés.

ADOPTÉE

2017-07-276

APPUI À LA DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ POUR L'ALIÉNATION ET LE LOTISSEMENT D'UNE PARTIE DU LOT 2 267 846 DU CADASTRE DU QUÉBEC ET ÉCHANGE D'UNE PARCELLE DU LOT 2 267 847 DU CADASTRE DU QUÉBEC (CHEMIN DE FONTARABIE)

ATTENDU que madame Jacynthe René a mandaté la firme ZONAGE.COM pour adresser une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'obtenir l'autorisation de procéder à l'aliénation et au lotissement d'une partie du lot 2 267 846 du cadastre du Québec et de céder une partie du lot 2 267 847 du cadastre du Québec;

ATTENDU que la Ferme Guy Derome inc. est propriétaire du lot 2 267 846 et que madame Jacynthe René est propriétaire du lot 2 267 847;

ATTENDU que les deux lots visés par la demande sont situés dans la zone agricole A-803;

ATTENDU que la demande est conforme au règlement de zonage numéro 1250;

ATTENDU qu'une telle autorisation n'aura aucune conséquence sur l'utilisation et les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants;

ATTENDU que la demande vise à améliorer la productivité agricole de la parcelle du lot 2 267 846 concernée;

ATTENDU que la partie du lot 2 267 847 à céder régulariserait l'exploitation agricole de Ferme Guy Derome inc. jusqu'au fossé de drainage présent;

ATTENDU que l'autorisation ne viendrait pas altérer l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;

ATTENDU qu'il n'y a pas atteinte à l'intégrité de la zone agricole;

ATTENDU que le propriétaire du lot 2 267 846, Ferme Guy Derome inc., possède d'autres propriétés foncières contigües à la parcelle visée, soit les lots 2 267 843 et 4 018 991;

ATTENDU les plans préparés par ZONAGE.COM, montrant l'emplacement des espèces en culture;

ATTENDU qu'il n'y a pas d'autres espaces disponibles, ailleurs sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole, qui pourraient répondre au besoin de ce projet et satisfaire la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yves Senécal

APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

D'APPUYER la demande faite par la firme ZONAGE.COM, au nom de madame Jacynthe René, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour:

- l'aliénation et le lotissement d'une partie du lot 2 267 846 du cadastre du Québec, situé sur le chemin de Fontarabie;
- la cession d'une partie du lot 2 267 847 du cadastre du Québec, également situé sur le chemin de Fontarabie.

ADOPTÉE

2017-07-277

MESURES DISCIPLINAIRES À L'ÉGARD D'UN EMPLOYÉ

ATTENDU que l'employé portant le matricule 965 a fait preuve de négligence au niveau de son assiduité au travail, et ce, de façon répétitive;

ATTENDU qu'il y a lieu de prendre des mesures afin d'éviter qu'un tel comportement ne se reproduise;

ATTENDU le rapport de la directrice du Service des ressources humaines du 30 juin 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Suzanne Perron
APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott
et résolu unanimement :

D'ENTÉRINER la suspension d'une journée sans solde, soit le 11 juillet 2017, imposée à l'employé portant le matricule 965.

D'ENTÉRINER la coupure administrative à la paie du 13 juillet 2017 de cet employé, représentant les heures non travaillées et inscrites à sa feuille de temps.

ADOPTÉE

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle s'ils le désirent.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent à la question posée.

2017-07-278

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 13

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino
APPUYÉ DE : madame Suzanne Perron
et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

M. Donat Serres, maire

Me Karine Patton, greffière adjointe